

**DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DE
LA PREVENTION DES DECHETS**

Objet : Compte rendu du 5^{ème} comité de pilotage prévention du Sycotom du 13 décembre 2011

Ordre du jour :

1) Point sur l'engagement des collectivités sur le territoire depuis 2009

- Le plan régional de prévention : état d'avancement de la dynamique régionale de prévention des déchets, par Anne-Sophie de KERANGAL, responsable du service « valorisation et traitement des déchets » à la Région Ile-de-France
- Engagement des collectivités du Sycotom
- Perspectives 2012 du dispositif de l'ADEME par Jean-Marie CHAUMEL et Hervé PERNIN, Direction régionale Ile-de-France

2) Point sur le dispositif d'aides du Sycotom mis en place en 2011 présenté par Alexandra LHUISSIER, Service prévention et relations avec les collectivités du Sycotom

- Accompagnement à la mise en œuvre des PLPD par Sophie LABROUSSE du bureau d'études INDDIGO et Thierry AUBRY du bureau d'études ADEKWA
- Accompagnement à l'opération '50 000 composteurs en 2014' avec le témoignage de Laurianne BIGOUIN, responsable du service Environnement de Rosny-sous-Bois
- Subvention aux actions de prévention
- Subvention à la création d'une recyclerie

3) Point sur l'animation du territoire en 2011 présenté par Sébastien AFFRE, Service prévention et relations avec les collectivités du Sycotom

- Accompagnement des collectivités
- Groupe de travail sur le réemploi
- Concours étudiant « Design Zéro Déchets »

4) Point sur les dispositifs de communication présenté par Christelle PICHON, Direction de la communication du Sycotom

- Création d'outils de communication
- Retour sur l'action emblématique de la SERD 2011
- Sensibilisation des publics relais lors des visites des centres de traitement

5) Point sur les perspectives de Métropole Prévention Déchets en 2012 présenté par Sophie HUNEAU, Service prévention et relations avec les collectivités du Sycotom

- La continuité du dispositif existant
- Le développement de nouvelles actions

Participants à la réunion : cf. tableau annexe des présents

20 personnes ont participé à ce 5^{ème} comité de pilotage de Métropole Prévention Déchets 2010-2014 destiné aux élus et techniciens des collectivités adhérentes ainsi qu'aux partenaires du Syctom. Sur les 46 collectivités présentes sur le territoire du Syctom, 11 ont été représentées lors de ce comité, principalement par un technicien. Parmi les collectivités présentes, 8 sont engagées dans un programme de prévention des déchets (PLPD). Ainsi, environ un quart des collectivités adhérentes du Syctom ont pu prendre connaissance des actions du plan Métropole Prévention Déchets menées en 2011 et de ses perspectives pour 2012.

Parmi les partenaires institutionnels l'ADEME, le Conseil Régional, le SYELOM, le SITOM93 et Eco-Emballages étaient présents.

Nos partenaires INDDIGO et ADEKWA sont également intervenus pour présenter leurs actions dans le cadre de leur partenariat avec le Syctom.

Enfin, l'association du Collectif 3R était présente à ce comité de pilotage.

La représentativité était plus faible qu'habituellement lors de ce 5^{ème} rassemblement du comité de pilotage. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : la période de fin d'année assez dense en activité pour les collectivités, le rapprochement assez court avec les séminaires locaux de la prévention qui avaient eu lieu en novembre.

Néanmoins, les échanges avec les participants ont été riches. Les collectivités se sont montrées intéressées par les dispositifs d'accompagnement proposés et les actions de prévention présentées par le Syctom et ses partenaires.

Catherine BOUX ouvre donc ce cinquième comité de pilotage prévention en remerciant les participants de leur présence et en présentant l'ordre du jour. Elle évoque l'importance de la continuité des comités de pilotage de Métropole Prévention Déchets et leur vocation à rendre compte et à échanger sur l'avancée du plan, tout comme les séminaires locaux de la prévention. Ces réunions permettent de faire un point d'évaluation et de retour régulier pour permettre à ce plan d'évoluer.

1) Point sur l'engagement des collectivités sur le territoire depuis 2009

- Le plan régional de prévention : état d'avancement de la dynamique régionale de prévention des déchets

Cf. powerpoint sur le site internet du CRIF présenté par **Anne-Sophie de KERANGAL**.

- Engagement des collectivités du Syctom

Cf. powerpoint sur le site internet du SYCTOM présenté par **Alexandra LHUISSIER**.

- Perspectives 2012 du dispositif de l'ADEME

Cf. powerpoint sur le site internet du SYCTOM présenté par **Jean-Marie CHAUMEL et Hervé PERNIN**.

Jean-Marie CHAUMEL rappelle que l'objectif initial du dispositif de l'ADEME était de faire 3 appels à candidature, que ces 3 appels ont été effectués et ne seront donc pas renouvelés en 2012.

Entre temps l'application de la loi Grenelle a énoncé l'obligation d'un lancement de PLPD sur l'ensemble des collectivités à partir de 2012.

De 2009 à 2011, l'ADEME a conduit une démarche essentiellement quantitative avec une logique de poursuite de l'objectif de 80% de desserte de population. Cet objectif étant en vue, elle souhaite maintenant se concentrer sur l'aspect qualitatif du déploiement des PLPD lancés. Elle porte davantage son attention sur le suivi des 1^{ers} programmes qui rentrent dans une phase concrète et souhaite qu'ils fonctionnent et soient bien portés localement. L'ADEME se fixe comme objectif de faire ressortir et de valoriser ces résultats.

Néanmoins, certaines nouvelles candidatures envisagées suite à la manifestation d'intérêt de 2011, qui n'étaient pas assez mures d'un point de vue qualitatif, pourront bénéficier d'un sursis à décision et faire éventuellement l'objet d'une signature en 2012.

Dans tous les cas, l'ADEME continue de soutenir les PLPD déjà lancés et souhaite mener une démarche pragmatique en conciliant approche quantitative et qualitative du développement des PLPD.



Catherine BOUX demande à l'ADEME dans quel cadre, les collectivités qui n'étaient pas prêtes en 2011, mais qui demain se sentiraient prêtes, peuvent se rapprocher de l'ADEME. Jean-Marie CHAUMEL rappelle qu'il n'y a pas de garantie financière mais la porte reste ouverte pour envisager des accompagnements en fonction des cas.

Anne-Sophie DE KERANGAL complète que, la Région Ile-de-France souhaite continuer à soutenir le contenu et la qualité des PLPD. Suite à la révision de sa politique d'aides en novembre, et en concertation avec l'ADEME, la Région examinera une adaptation du cahier des charges actuel pour continuer à aider les territoires et dépasser l'objectif des 80% de couverture du territoire.

2) Point sur le dispositif d'aides du Syctom mis en place en 2011

Cf. powerpoint sur le site internet du SYCTOM présenté par **Alexandra LHUISSIER**.

- Accompagnement méthodologique à la mise en œuvre des PLPD

Sophie LABROUSSE intervient pour présenter le tableau synthétique des modules d'accompagnement qui seront proposés aux collectivités à partir de janvier 2012. Le tableau comporte deux portes d'entrée :

- l'avancée du PLPD suivant l'année 0, l'année 1 et les années 2 et plus |
- les 2 types d'accompagnement proposés que sont l'animation et la méthodologie.

Ainsi, chaque module correspond à un moment du PLPD et à un type d'accompagnement précis.

Pour faciliter l'approche de ces modules, chaque fiche est associée à un mot de la sémantique proposée par l'ADEME : 'Mobiliser', 'Animer', 'Piloter', 'Programmer', 'Communiquer' et 'Evaluer'.

2 fiches modules sont présentées par Sophie LABROUSSE et Thierry AUBRY : « Conduire une séance de sensibilisation des élus » et « Etablir un tableau de bord des actions et créer un cadre d'évaluation du PLPD ». Pour chaque fiche sont décrits les pré-requis nécessaires pour la collectivité, les objectifs visés, le public concerné, la forme et la durée de l'intervention, le crédit temps nécessaire et les résultats attendus.

Catherine BOUX rappelle qu'il s'agit de 6 demi-journées d'expertises par an par collectivité et que la mobilisation de la collectivité et du bureau d'études dans un travail commun est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés. Elle rappelle également, le délai d'anticipation de la demande d'intervention qui est d'un mois avant l'intervention effective du bureau d'études.

Isabelle LARDIN de la Ville de Paris demande, dans le cas où les collectivités ne consommeraient pas toutes leurs 3 jours d'intervention, s'il est possible de profiter du reliquat de jours. Catherine BOUX répond qu'il sera envisageable de mutualiser ces interventions en fonction de la demande.

- Accompagnement à l'opération '50 000 composteurs en 2014'

Laurianne BIGOUIN, la technicienne référente du programme de compostage de ROSNY-SOUS-BOIS, témoigne sur le démarrage de l'opération en novembre 2011 sur sa commune. 230 composteurs ont été distribués (148 bois et 82 plastiques de 400 litres destinés à l'habitat pavillonnaire) lors de 6 réunions publiques suivant différents créneaux horaires. Les composteurs sont vendus à l'habitant avec un bioseau et un aérateur à un prix symbolique de 6 euros, soit les 10% à la charge de la collectivité. L'ambassadeur du tri a suivi une formation de maître composteur pour pouvoir accompagner et conseiller les habitants dans leur pratique du compostage. Elle envisage d'effectuer la distribution du broyat en déchèterie via un broyeur collectif.

Isabelle LARDIN, de la ville de PARIS aborde la problématique de la fourniture de broyat pour les projets de compostage en pied d'immeuble. Elle évoque le surplus de broyat des parcs et jardins qui est redistribué sur les 2/3 des sites parisiens. Pour les autres sites, il est prévu l'achat et la livraison de matière sèche auprès d'un fournisseur. La fourniture du matériel, du broyat et l'accompagnement sur une résidence reviennent à 2 200€, la fourniture du broyat représentant les 2/3 de ce montant. 130 sites sont engagés dans cette démarche à Paris. La ville se fixe un objectif de 600 sites supplémentaires d'ici 2015. En plus de la question de la fourniture du broyat, elle insiste sur la qualité de la matière sèche et évoque également une expérience de lombricompostage collectif.



Anne-Sophie de KERANGAL souligne l'aspect positif pour les collectivités de pouvoir bénéficier de ce cadre d'intervention clef en main. L'importance de l'accompagnement et de l'évaluation dans cette opération concourt à la logique de progression de la qualité des PLPD.

Christine DONNAT de la Communauté d'agglomération du MONT VALERIEN précise que l'Agglomération distribue déjà des composteurs sur son territoire dans le cadre de son marché propre mais qu'elle est intéressée par l'accompagnement et les lombricomposteurs que propose le SYCTOM. Catherine BOUX répond que ce partenariat peut se faire pour les lombricomposteurs et la formation.

- Subvention aux actions de prévention

Flore LETOURNELLE de la Communauté d'Agglomération de PLAINE COMMUNE intervient pour présenter l'action qui a bénéficié de ce soutien sur son territoire. Il s'agit des rencontres franco-brésiliennes de la citoyenneté qui ont eu lieu du 21 au 29 mai 2011. Cette action avait pour objectif de sensibiliser le grand public à la réduction de la quantité et de la nocivité de déchets présentés à la collecte du service public ainsi qu'aux gestes de la prévention.

Anne-Sophie de KERANGAL précise que la Région Ile-de-France peut également soutenir ce type d'actions en complément du dispositif proposé par le SYCTOM et avec d'autres porteurs de projets.

- Subvention à la création d'une recyclerie

Isabelle LARDIN demande s'il est possible de clarifier la politique de soutien aux recycleries, notamment l'articulation avec la ville de PARIS et les mairies d'arrondissement. Elle souligne également la complexité des termes utilisés et des critères d'éligibilité pour les acteurs du réemploi : recyclerie, ressourcerie et structures privées de réemploi.

Catherine BOUX précise que, s'il ne s'agit que de revente, cela ne rentre pas dans les critères de la prévention. Elle explique également que, quand le Syctom est sollicité, il n'agit pas en direct avec le porteur de projet mais en lien avec la collectivité car ces structures doivent être inscrites dans les objectifs des PLPD des collectivités.

Anne-Sophie DE KERANGAL précise que le terme 'Ressourcerie' est une marque déposée et qu'une véritable recyclerie prône le réemploi autant que la réutilisation et doit participer au détournement de déchets de la collectivité.

Hervé PERNIN confirme la définition de la Région. La recyclerie doit être un élément du système de gestion des déchets de la collectivité. L'ADEME a une préférence pour les dossiers portés par les collectivités mais étudie tous les projets. Elle encourage les projets ayant pour objectif de pérenniser l'activité dans la durée via un contrat formalisé multi annuel. Elle souligne également l'importance de la fonction de sensibilisation de ces structures. Enfin l'ADEME a prévu de lancer un appel à projet pour la création de ressourcerie. Cet appel à projet s'adresse aux collectivités.

3) Point sur l'animation du territoire en 2011

Cf. powerpoint sur le site internet du SYCTOM présenté par **Sébastien AFFRE**.

- Accompagnement des collectivités
- Groupe de travail sur le réemploi
- Concours étudiant « Design Zéro Déchets »

Anne-Sophie de KERANGAL évoque la complémentarité de cette action avec une convention que la Région Ile-de-France va signer en janvier avec les CCI sur l'éco-conception et la réduction des déchets dans les entreprises. 200 entreprises pourront être sensibilisées dans le cadre de ce dispositif en lien avec les PLPD des collectivités.



La Région a rencontré 17 enseignes et fédérations de la grande distribution (alimentaire, bricolage et jardinage) pour voir comment traiter la problématique de la réduction des déchets en lien avec les collectivités. Un bilan a été effectué sur les actions déjà menées par les enseignes, notamment en termes d'exemplarité dans la gestion de leurs magasins. Ont ensuite été effectuées des propositions pour agir ensemble, notamment la création de sites pilotes via un panel de magasins et d'enseignes pour mener des actions dans la durée. Il a été envisagé de travailler sur les temps forts commerciaux de la promotion du magasin (rentrée scolaire, fêtes de fin d'années, etc.) dans le but de dépasser le ponctuel et l'évènementiel.

Le groupe de travail réunit également 12 PLPD volontaires pour participer à ces actions pilotes (dont 5 collectivités adhérentes au Syctom) et déterminer les thèmes d'intervention. Une prochaine réunion est prévue en janvier afin de favoriser les échanges avec les enseignes, les associations et les collectivités. A partir de ce travail, la Région pourra définir une stratégie d'intervention à renouveler pour les années suivantes.

4) Point sur les dispositifs de communication

Cf. powerpoint sur le site internet du SYCTOM présenté par **Christelle PICHON**.

- Création d'outils de communication

Simon PINARDON de la Communauté d'agglomération SUD DE SEINE demande si le Syctom réédite le kit de la cuisine anti gaspi car il n'a pas pu se le procurer. Il est également intéressé par les autocollants pour les bioseaux et demande comment il peut en obtenir.

Christelle PICHON rappelle que le Syctom peut prêter des kits aux collectivités via les syndicats primaires qui en ont 2 chacun ou en contactant Lorine DAUVERGNE du Syctom qui est chargée de la gestion des prêts d'outils.

Elle explique qu'il est initialement prévu que les autocollants soient livrés avec les bioseaux et les composteurs mais qu'il est envisageable de les déployer plus largement.

Enfin, Christelle PICHON attire l'attention des collectivités sur la nécessité d'avoir un retour d'expérience sur l'utilisation de ces outils qui ont été mis à disposition afin d'effectuer une évaluation, les corriger et concevoir de nouveaux outils pour mieux répondre aux besoins des collectivités.

- Retour sur l'action emblématique de la SERD 2011
- Sensibilisation des publics relais lors des visites des centres de traitement

Simon PINARDON demande si les visites du centre Isséane sont possibles pour les scolaires.

Christelle PICHON répond que cela est désormais possible et que les conditions de sécurités sont en place pour des groupes d'une trentaine de personnes. Lorine DAUVERGNE adapte l'accueil des scolaires en fonction des consignes de sécurités.

Christelle rappelle que, suite au recrutement d'une personne supplémentaire, il y a désormais 3 personnes dédiées à l'accueil des visites sur les centres de traitements du Syctom. S'il reste difficile de répondre à toutes les sollicitations, le Syctom tente de satisfaire les demandes de toutes les collectivités.

Un film sur le fonctionnement d'un centre de traitement a été réalisé dans le cadre de la sensibilisation au tri à et la prévention. Il est disponible auprès de Lorine DAUVERGNE sous forme de DVD et offre une alternative possible à la visite en proposant une bonne entrée en matière pour aborder ces questions. Il est visualisable sur le site Internet du Syctom : <http://www.syctom-paris.fr/edi/collectivite/aides/sensibilisation/film.html>.

5) Point sur les perspectives de Métropole Prévention Déchets en 2012

Cf. powerpoint sur le site internet du SYCTOM présenté par **Sophie HUNEAU**.

- La continuité du dispositif existant
- Le développement de nouvelles actions



Le collectif 3R aborde la question de la nocivité qui est une des préoccupations principales de cette association. Le collectif se demande comment faire marcher ce volet de la prévention.

Catherine BOUX répond qu'au niveau de l'accroche du public, cette thématique est plus difficile à aborder en termes de solutions à apporter autres que la collecte des piles, ampoules et divers produits toxiques. Le Syctom est conscient de l'importance de cette problématique qui représente un axe à part entière de Métropole Prévention Déchets. En 2011, un suivi des DASRI a été effectué sur les centres de tri. Les informations ont été relayées auprès des collectivités pour qu'elles puissent identifier les producteurs récurrents et cibler des actions. L'objectif du Syctom pour 2012 est d'arriver à concrétiser des actions de sensibilisation du public en proposant l'utilisation de produits de substitution par exemple.

Le collectif 3R souligne qu'il ne faut pas dissocier la prévention auprès de la population et dans les installations.

Catherine BOUX explique que le Syctom effectue un travail avec les distributeurs et les metteurs sur le marché et que cette question de la nocivité est prise en compte lors des visites portes ouvertes du grand public. De plus, les groupes de sentinelles ainsi que les CLIS participent aux échanges sur cette question et à la transparence des informations.

Jocelyn PERROT souligne le travail important effectué par le Syctom en partenariat avec le SITOM 93 et la satisfaction de pouvoir proposer des outils adaptés aux besoins des collectivités.

Anne-Sophie de KERANGAL complète les informations sur les réunions prévention à venir. Un forum technique régional des PLPD aura lieu en mars pendant 2 jours. Une session sera également organisée pour les élus en septembre 2012.

Catherine BOUX conclut ce cinquième comité de pilotage en remerciant les participants.

Contacts : Sophie HUNEAU
huneau@syctom-paris.fr

Sébastien AFFRE
affre@syctom-paris.fr

Alexandra LHUISSIER
lhuissier@syctom-paris.fr

Christelle PICHON
pichon@syctom-paris.fr



PARTICIPANTS

ORGANISME	REPRESENTE/EE(S) par		
	Prénom	Nom	Fonction
Communauté d'agglomération Seine Défense	Mathilde	ROQUET	Technicienne Déchets au service environnement
Communauté d'agglomération Sud de Seine	Simon	PINARDON	Technicien environnement
Communauté d'agglomération Mont-Valérien	Christine	DONNAT	Responsable du service environnement
Communauté de communes Charonton le pont /Saint Maurice	Vincent	STROZIK	Ambassadeur tri
Communauté d'Agglomération Plaine Commune	Flore	LETOURNELLE	Chargée de mission Prévention
Mairie de Clichy-La-Garenne	Camille	GUENEAU	Chargée de mission transports et déplacement
Mairie du Chesnay	Laurence	DEPINS	Elue Environnement
Mairie de Rosny-sous-Bois	Laurianne	BIGOUIN	Service Déchets
Mairie de Paris	Isabelle	LARDIN	Responsable Déchets
Mairie de Vaucresson	Anne Lorraine	LESIEUR	Maire adjoint à l'environnement
Mairie de Vitry-sur-Seine	Delphine	LUCZKA	Technicienne Environnement
CONSEIL REGIONAL	Anne-Sophie	DE KERANGAL	Responsable du service Valorisation et traitement des déchets
ADEME	Hervé	PERNIN	Coordinateur Déchets
ADEME	Jean-Marie	CHAUMEL	Direction Déchets
INDDIGO	Sophie	LABROUSSE	Bureau d'étude INDDIGO
ADEKWA	Thierry	AUBRY	Bureau d'étude ADEKWA
COLLECTIF 3R	Gérard	MARCON	Président
ECO EMBALLAGES	Jean-Jacques	CAMPILLO	Chef de secteur
SITOM 93	Jocelyn	PERROT	Chargée de mission prévention des déchets
SYELOM	Alexandra	DUCHANT	Responsable Technique



